

# Rémunérations mandataires

## RÉMUNÉRATION AU PREMIER SEMESTRE 2023

Les rémunérations octroyées au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2023 sont conformes aux décisions prises par les Assemblées générales ordinaires du 17.06.2019 précitées, à savoir, un jeton de présence de :

- 143,42€ pour un administrateur,
- 358,52€ pour le président et le vice-président.

## RÉMUNÉRATION AU SECOND SEMESTRE 2023

Les rémunérations octroyées au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'exercice 2023 sont conformes aux décisions prises par les Assemblées générales ordinaires du 17.06.2019 précitées, à savoir, un jeton de présence de :

- 145,81€<sup>1</sup> pour un administrateur,
- 364,50€<sup>2</sup> pour le président et le vice-président.

## AVANTAGES

Aucun avantage de quelque nature n'est octroyé aux mandataires d'Interfin.

Interfin ne met à disposition des mandataires publics aucun outil de travail pour l'exercice de leur mandat.

## FRAIS DE REPRÉSENTATION

Conformément aux décisions prises antérieurement par les Assemblées générales, Interfin n'octroie aucun remboursement forfaitaire pour frais de représentation de ses administrateurs.

---

<sup>1</sup> Moyenne des montants indexés : 143,42€ en 07/2023 et de 146,29€ du 08 au 12/2023

<sup>2</sup> Moyenne des montants indexés : 358,52€ en 07/2023 et de 365,69€ du 08 au 12/2023

## RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR CHAQUE ADMINISTRATEUR DE SIBELGA ET INTERFIN AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Prénom	Nom	SIBELGA	INTERFIN	TOTAL
Abdellah	Achaoui	€ 2.745,07	€ 6.145,03	€ 8.890,10
Anas	Ben Abdelmoumen	€ 1.445,68	€ 866,26	€ 2.311,94
M'Hamed	Benallal	€ 1.445,68	€ 866,26	€ 2.311,94
Christian	Beozière	€ 2.601,65	€ 1.878,81	€ 4.480,46
Adelheid	Byttebier	€ 1.299,39	€ 719,97	€ 2.019,36
Hassan	Chegdani	€ 1.445,68	€ 866,26	€ 2.311,94
Cathy	Clerboux	€ 0,00(*)	€ 0,00(*)	€ 0,00(*)
Michel	Cohen	€ 3.617,07	€ 2.601,65	€ 6.218,72
Bart	Dhondt	€ 0,00(*)	€ 0,00(*)	€ 0,00(*)
Emel	Dogancan	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Caroline	Dupont	€ 1.158,84	€ 722,84	€ 1.881,68
Moulay	El Kaf	€ 1.445,68	€ 866,26	€ 2.311,94
Bernard	Guillaume	€ 1.302,26	€ 866,26	€ 2.168,52
Faouzia	Hariche	€ 9.407,56	€ 2.455,36	€ 11.862,92
Nadia	Kammachi	€ 1.158,84	€ 579,42	€ 1.738,26
Abdurrahman	Kaya	€ 1.445,68	€ 866,26	€ 2.311,94
Christophe	Kurt	€ 1.158,84	€ 866,26	€ 2.025,10
Audrey	Lhoest	€ 1.155,97	€ 576,55	€ 1.732,52
Michael	Loriaux	€ 3.473,65	€ 2.458,23	€ 5.931,88
Ahmed	Medhoune	€ 289,71	€ 289,71	€ 579,42
Leonidas	Papadiz	€ 1.299,39	€ 719,97	€ 2.019,36
Stéphanie	Paulissen	€ 866,26	€ 576,55	€ 1.442,81
Audrey	Petit	€ 579,42	€ 289,71	€ 869,13
Alexandre	Pirson	€ 433,13	€ 143,42	€ 576,55
Jos	Raymenants	€ 573,68	€ 286,84	€ 860,52
Suzanne	Ryvers	€ 292,58	€ 146,29	€ 438,87
Youssra	Sellassi	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Thibault	Wauthier	€ 1.009,68	€ 719,97	€ 1.729,65
Thibaud	Wyngaard	€ 9.049,04	€ 2.314,81	€ 11.363,85

## RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

La rémunération des membres du Comité de direction est pilotée en référence à la méthodologie Korn Ferry. Les fonctions au sein du Comité de direction ont été pesées au moyen de l'outil Compas d'Hudson et converties en catégories Korn Ferry.

La rémunération des membres du Comité de direction se compose d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable liée aux résultats, et d'autres avantages, y compris une pension complémentaire.

Les membres du Comité de direction ne bénéficient pas de « long term incentives ».

## RÉMUNÉRATION FIXE

Les rémunérations fixes du Directeur général s'élèvent au total pour 2023 à 246 407 € brut.

La rémunération fixe pour les autres membres du Comité de direction est de 1 315 728 €, soit une moyenne de 211 188 € brut.

## RÉMUNÉRATION VARIABLE

Le Directeur général perçoit uniquement une prime liée à l'atteinte des résultats fixés par une CCT 90. La rémunération variable des autres membres du Comité de direction comprend une prime fixée en fonction des résultats personnels et des résultats Corporate mesurés par une Balanced Score Card (BSC) et une prime liée à l'atteinte des résultats fixés par une CCT 90.

La prime CCT 90 proméritée pour 2023 du Directeur général est de 2 296 €.

La rémunération variable proméritée par les autres membres du Comité de direction est de 405 276 €, soit en moyenne 65 051 €, comprenant le montant de la prime CCT 90 de 2 600 €, ainsi que le bonus de performance management, extourné sous forme de warrants.

Les autres avantages sont déterminés selon les mêmes règles pour tous les membres du Comité de direction. Ils comprennent une pension complémentaire, une assurance invalidité, une assurance hospitalisation et soins de santé, une assurance décès, un véhicule de société, une réduction sur la facture d'électricité et de gaz, des chèques repas, des écochèques, un chèque de consommation, une intervention dans les frais de télécommunications, valant en moyenne 68 812 € par membre du Comité de direction.